



Communiqué de presse

Mardi 24 janvier 2012

Aménagement du centre ville Une zone de rencontre au cœur de Gignac

Afin que le centre historique de Gignac bénéficie d'une meilleure qualité de vie et d'une sécurité agréable et sereine, une zone de rencontre va être aménagée.

Qu'est ce qu'une zone de rencontre ?

C'est une zone où cohabitent dans un même espace et de manière apaisée tous les usagers de la voirie : piétons, véhicules, deux roues... Les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules.

Les rues concernées par cette zone...

Cette zone de rencontre sera définie par une boucle reliant plusieurs voies où la vitesse sera limitée à 30 km/h : Boulevard de l'Esplanade, Boulevard Saint Louis, Boulevard du Rivelin, Rue de la République, Boulevard de la Tour, Allée du Rivelin et Allée du lieutenant Raymond Dupin. Les entrées et les sorties de cette zone seront visiblement annoncées par des panneaux de signalisation. L'ensemble de la zone sera aménagée de façon cohérente car, à l'intérieur de la zone, la vitesse est limitée à 20 Km/h :

> Des dispositifs de ralentissements vont être posés rue Saint Michel et Grand Rue

> Des sens de circulation vont être changés pour améliorer la fluidité des véhicules, notamment : rue Daurade, rue Caminade, boulevard de la Tour (sens unique jusqu'au Boulevard du Rivelin avec matérialisation de places de stationnement), rue de la République (sens unique devant le cabinet médical), rue Saint Michel (sens unique le long de la Place de Verdun) et rue du Docteur Fabre (sens unique vers la rue des Jardins).

> Et en bordure de la zone de rencontre : avenue du Maréchal Joffre (sens unique vers le Carrefour du Souvenir Français) et autour de l'Eglise Notre Dame de Grâce / rue des Orjols et Chemin de Notre Dame en sens unique avec matérialisation de places de stationnement et chemin piétonnier).

Favoriser la vie locale et les modes de déplacement doux

L'objectif est la création d'un espace public où la vie locale est développée et prépondérante. Le piéton est présent et les autres usagers partagent la chaussée avec lui. La faible vitesse des véhicules doit faciliter également l'usage du vélo et favoriser la cohabitation des modes de déplacement car les conflits éventuels doivent se gérer, non pas par un rapport de force, mais bien par un comportement de courtoisie au bénéfice des plus vulnérables.

Les travaux d'aménagement vont s'échelonner tout au long du premier semestre 2012. Vous serez régulièrement informés des évolutions par le biais des supports de communication municipaux : magazine, panneaux lumineux, site internet...

Ces aménagements s'inspirent de l'étude urbaine menée en partenariat avec la communauté de communes Vallée de l'Hérault pour laquelle des réunions publiques ont eu lieu au cours de mois de mai et juin 2011.

Renseignements : services techniques municipaux : 04 67 57 01 79 – directeur.stm@ville-gignac.com

Contact presse : Ville de Gignac : Sandra Thomas, chargée de communication
04 67 57 01 69 - communication@ville-gignac.com - www.ville-gignac.com

Presse : Panneaux lumineux : Site internet :